

Denonciation d'un contrat

Par **droit1m**, le **07/10/2013** à **22:36**

Bonjour, je dois faire un exercice de cas pratique or je bloque sur celui ci. Pouvez vous m'aider ?

Une barrière à fait un client blessé. Le directeur me demande de ne plus engager sur les contrats en cours et d'attendre la fin de la discussion avec le blessé. L'un de vos clients les plus importants saisit cette opportunité pour informer votre supérieur qu'il a décidé de dénoncer le contrat qui prévoyait la mise en place de barrière, au plus tard pour la semaine passée. On m'interroge sur les fondements qui pourraient permettre à ce client de dénoncer le contrat et de s'adresser à la concurrence.

Faut il juste dire qu'il a le droit de dénoncer le contrat vu que mon entreprise n'a pas rempli son contrat qui prévoyait la mise en place de barrière?